

DUPLICATA

DECHIFFREMENT

AFFAIRES ETRANGERES

SECRETARIAT

WASHINGTON, le 9 Septembre 1949 23Heures 23

Reçu.

IO

d°

8Heures 20

COOP.

26 SEP 1950

N° 3327 à 3334

RESERVE

D'un échange de vues que Monsieur Alphand a eu aujourd'hui avec MM. GEORGES (KEN) NAN, ERKINS, secrétaires d'Etat adjoints chargés des questions d'Europe, Paul NITZE principal assistant de M. THORP, et BISSEL de l'E.C.A. il convient de faire ressortir les points essentiels suivants :

1°) Aussi bien le Département d'Etat que l'E.C.A. attachent la plus grande importance au succès des négociations dont nous avons pris l'initiative et qui ont pour objet de faciliter les relations financières et économiques entre la France, l'Italie, la Belgique et éventuellement les Pays-Bas.

De l'avis de MM. KENNAN et BISSEL la réalisation de ce projet constituerait la première étape sur la voie d'une intégration des pays de l'Europe occidentale; ils souhaitent qu'à un stade ultérieur l'Allemagne de l'Ouest et les Etats scandinaves puisse^{nt} y être associés. D'après eux il serait en revanche difficile au Royaume-Uni d'adhérer à ce plan et il importe pour éviter l'opposition des Britanniques que celui-ci leur soit présenté sous sa vraie lumière. Monsieur Alphand a indiqué que telle était bien l'intention de Monsieur PETSCHÉ.

Le Département d'Etat et l'E.C.A. sont prêts à nous accorder leur concours pour faire comprendre aux Anglais l'intérêt d'un pareil projet et d'une manière générale à intervenir sur notre demande pour faciliter les négociations à Washington.

GB-3-

2°) Se rapportant à une conversation qu'il a eue récemment avec moi-même (mes télégrammes des 1° et 2 Septembre) Monsieur KENNAN a tenu à plusieurs reprises à dissiper toute équivoque auprès de Monsieur Alphand. Les Etats-Unis ne sont en aucune façon enclins à abandonner la politique occidentale qu'ils ont entreprise avec leur plan Marshall et par leur adhésion au pacte de l'Atlantique. Si des conversations particulières ont lieu avec les Anglais et si elles conduisent à la création d'un organisme officiel ou officieux anglo-américano-canadien, cela ne signifie nullement que les autres nations de l'Europe occidentale seront mises dans une autre catégorie moins privilégiée. Les Etats-Unis souhaitent même que l'O.E.C.E. à laquelle ils continuent d'accorder leur pleine confiance soit renforcée et ils n'écartent nullement la possibilité d'y participer le moment venu.

L'O.E.C.E. est le parapluie qui doit abriter la politique commune des nations de l'occident. Un tel système n'empêche ni les contacts particuliers entre les Etats-Unis, la Grande-Bretagne et le Canada d'une part, ni la formation sur le continent d'autre part, de groupements économiques et financiers comme ceux que nous envisageons.

3°) La poursuite sur l'initiative de la France d'une politique d'intégration de l'Europe occidentale est également indispensable pour prouver au Congrès et à l'opinion américaine que les buts du plan Marshall sont atteints progressivement.

Jusqu'à présent on a beaucoup parlé et peu agi. Il faut aller de l'avant si l'on veut que le (mot omis) ne se décourage pas et vote de nouvelles appropriations.

Dans ce domaine toutefois il est préférable d'agir indépendamment ./.

DECHIFFREMENT

GB-3-

de la Grande-Bretagne qui, en raison de ses intérêts particuliers outre-mer, pourrait constituer un obstacle à une action rapide et étendue.

4°) Les conversations anglo-américano-canadiennes n'aboutiront vraisemblablement qu'à des résultats très limités pour le moment (possibilité pour la Grande-Bretagne d'affecter les crédits E.R.P. à des achats en dehors des Etats-Unis, facilités pour l'accroissement des achats américains de matières premières dans la zone sterling, espoir d'un allègement des formalités douanières aux Etats-Unis).

Il est également possible qu'un comité permanent soit créé mais aucune décision n'est encore intervenue à cet égard.

5°) Enfin Monsieur BISSEL a souligné le désir de l'E.C.A. qu'un fonds spécial de 150 millions de dollars destiné à faciliter la liberté des échanges en Europe soit créé sur les crédits qui vont être finalement votés. Un tel fonds devrait servir essentiellement au fonctionnement des accords provisoires et économiques entre la France, la Belgique et l'Italie.

En conséquence, il faut envisager, d'après Monsieur Bissel, une réduction proportionnelle des allocations aux divers pays de l'O.E.C.E. lors du partage final de l'aide. Monsieur Alphand a rappelé les déclarations formelles de la France à cet égard et indiqué que Monsieur HETSCHÉ reprendrait la question avec Monsieur HOFFMAN./.

BONNET

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
PRESIDENCE DU CONSEIL
M. PARODI
M. CLAPPIER
M. DE BOURBON BUSSET
DUPLICATA